

Enquête trimestrielle sur les stocks Viandes froides et congelées

Ce document est **CONFIDENTIEL** une fois rempli.

If you would prefer an English version
of this questionnaire, please check

Au besoin, veuillez corriger les renseignements
de l'étiquette d'adresse dans les cases ci-dessous
(en caractères d'imprimerie, S.V.P.).

Nom légal (s'il y a lieu)
C0001 _____

Nom opérationnel (s'il y a lieu)
C0002 _____

Adresse (numéro et rue)
C0004 _____

Ville
C0005 _____

Province / territoire Code postal
C0006 _____ C0007 _____

Pays
C0053 _____

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19.
EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.

But de l'enquête

Cette enquête réunit les données nécessaires à la production de statistiques sur les stocks de viandes froides et congelées que détiennent les établissements membres de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Regroupées à des renseignements d'autres sources, ces données serviront à produire des estimations des stocks, tant à l'échelle nationale que provinciale. Ces estimations sont utilisées par les administrations publiques et le secteur privé dans leurs activités de planification des politiques et de prise de décision en matière d'investissement. Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à d'autres fins statistiques et de recherche.

Confidentialité

Vos réponses sont confidentielles.

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada. La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la loi. Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques.

Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau du répondant, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui ont accepté de garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques.

Les renseignements sur les ententes de partage de données se trouvent à la dernière page du questionnaire.

Divulgarion des renseignements transmis par télécopieur ou courriel

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

Votre participation est importante

Votre participation est essentielle pour garantir que les renseignements recueillis au moyen de la présente enquête sont exacts et complets.

**Veuillez poster le questionnaire dûment rempli dans l'enveloppe ci-jointe à Statistique Canada
au plus tard le 10e jour du mois.**

Vous pouvez aussi envoyer votre questionnaire par télécopieur au 1-888-883-7999.

Vous avez perdu l'enveloppe-réponse ou avez besoin d'aide? Appelez-nous au **1-800-565-1685** ou postez le tout à :

Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, Centre de distribution – SC-0505

150, promenade Tunney's Pasture, Ottawa (Ontario) K1A 0T6



En caractères d'imprimerie s.v.p.

C0013 Prénom de la personne responsable de la présente déclaration

C0054 Nom de la personne responsable de la présente déclaration

C6000 Emplacement des stocks (ville ou village)

C0017 Téléphone

C0027 Poste

C0015 Date

- INCLURE les stocks gardés sur ce site seulement** quel qu'en soit le propriétaire (ne PAS déclarer les stocks gardés sur un autre site).
- NE PAS INCLURE** les viandes qui ont été davantage transformées, par exemple : saucisses, viandes dans les soupes ou dans les repas préparés.
- NE PAS INCLURE** la graisse de dos ou fondue.
- L'inventaire déclaré doit correspondre à celui qui était gardé dès le **début du premier jour ouvrable** du mois (OU à celui du dernier jour ouvrable du mois précédent).

VIANDES FROIDES ET CONGELÉES EN ENTREPÔT FRIGORIFIQUE

1 kg = 2,2046 livres

1 livre = 0,4536 kg

| PORC (intérieur et importé - inclure tout porc fumé) | |
|---|---|
| | KILOGRAMMES |
| 1. Jambons | C1001 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> |
| 2. Longes | C1002 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> |
| 3. Ventres | C1003 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> |
| 4. Croupions | C1004 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> |
| 5. Picnics | C1005 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> |
| 6. Côtes | C1006 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> |
| 7. Dos et épaules | C1007 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> |
| 8. Parures | C1008 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> |
| 9. Non classé - toutes coupes diverses et autres produits de porc non inclus ailleurs | C1009 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> |

| BŒUF | |
|--------------------------|---|
| | KILOGRAMMES |
| 1. Non désossé intérieur | C2001 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> |
| 2. Non désossé importé | C2002 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> |
| 3. Désossé intérieur | C2003 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> |
| 4. Désossé importé | C2004 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> |

1 kg = 2,2046 livres

1 livre = 0,4536 kg

VEAU

| | KILOGRAMMES |
|--------------------------|---|
| 1. Non désossé intérieur | C3001 <input type="text"/> |
| 2. Non désossé importé | C3002 <input type="text"/> |
| 3. Désossé intérieur | C3003 <input type="text"/> |
| 4. Désossé importé | C3004 <input type="text"/> |

MOUTON ET AGNEAU

| | KILOGRAMMES |
|---------------------|---|
| 1. Intérieur | C4001 <input type="text"/> |
| 2. Mouton - importé | C4002 <input type="text"/> |
| 3. Agneau - importé | C4003 <input type="text"/> |

VIANDES DE FANTAISIE (voir note ci-dessous)

| | KILOGRAMMES |
|-----------|---|
| 1. Porc | C5001 <input type="text"/> |
| 2. Bœuf | C5002 <input type="text"/> |
| 3. Veau | C5003 <input type="text"/> |
| 4. Agneau | C5004 <input type="text"/> |

NOTE - VIANDES DE FANTAISIE

Tous les produits : Inclure cervelle, foie, ris de veau, de bœuf ou d'agneau, langue, estomac, rognons, poumons, autres glandes (y compris celles utilisées en pharmacie), etc.
Produit 1 : Porc : Ne pas inclure la viande de tête ni la viande d'œsophage; veuillez plutôt l'indiquer sous PORC, « Non classé ».
Produits 2,3,4 : Bœuf, veau, agneau : Inclure la queue, la viande de tête, la viande d'œsophage, les parures du cou et le plasma sanguin.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui ont accepté de garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de **l'article 11** ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de **l'article 12** ont été conclues avec l'organisme statistique de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, le Manitoba Department of Agriculture, Food and Rural Initiatives et le British Columbia Ministry of Agriculture and Lands.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

COMMENTAIRES

| | |
|-------|--|
| C9920 | |
| C9913 | |
| C9914 | |
| C9915 | |
| C9916 | |
| C9917 | |
| C9918 | |
| C9919 | |

Merci d'avoir rempli ce questionnaire.